

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2021-2022](#). Ce rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programmes

La Commission des champs de bataille nationaux (la Commission), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde. La Commission assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la Ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin. La Commission tient son mandat de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, promulguée le 17 mars 1908, et de ses amendements. La Commission est un établissement public inscrit à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

La Commission a deux activités de programme, soit la Conservation et la Promotion du patrimoine, en plus des Services internes. Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission dans le [Plan ministériel 2021-2022](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

financier 2021-2022. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

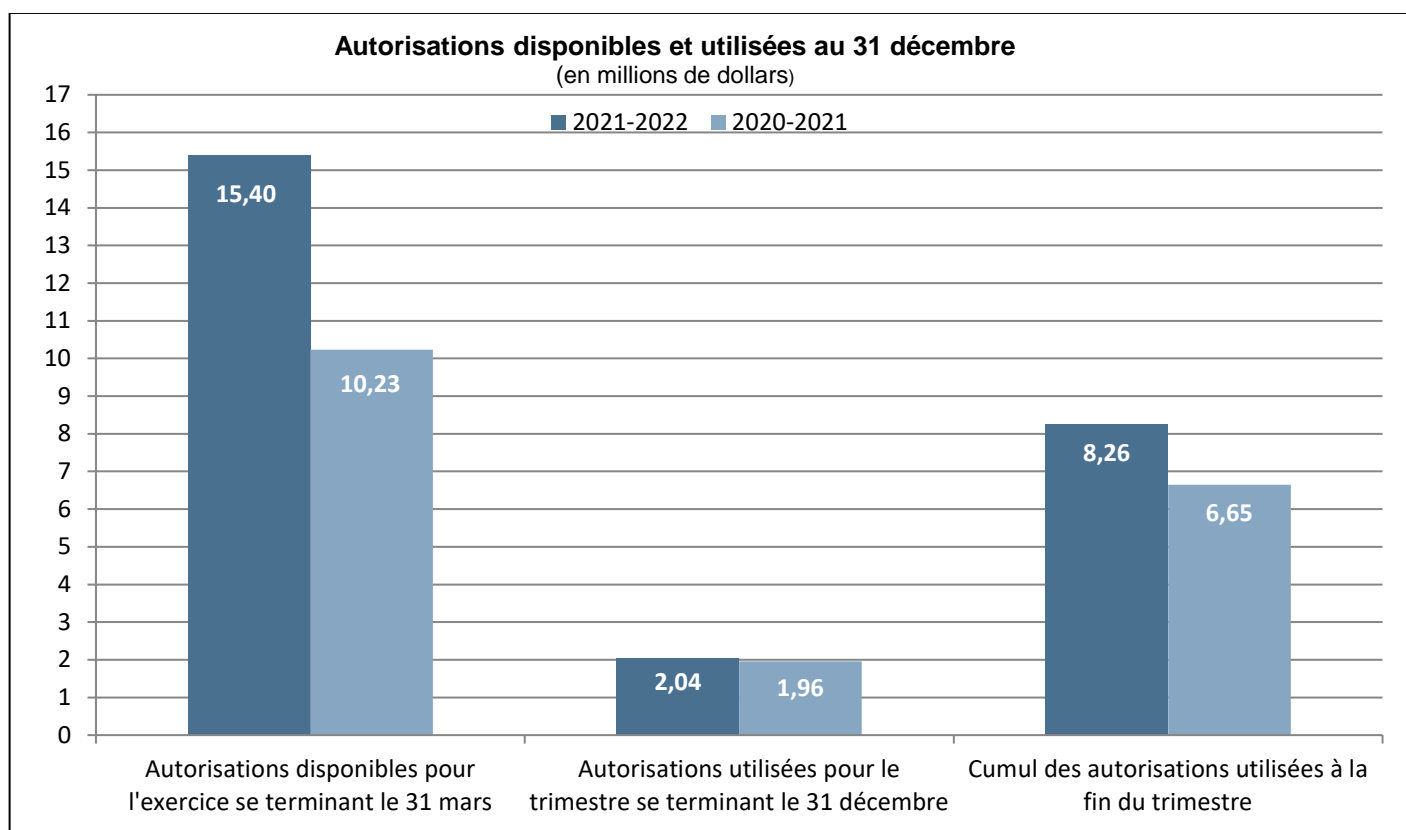
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements sur le plan des autorisations disponibles pour l'exercice, ainsi que des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections suivantes.



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

Variation des autorisations

Au 31 décembre 2021, le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2021-2022 a augmenté de 5,17 M\$ en comparaison avec le même trimestre à l'exercice précédent, passant de 10,23 M\$ à 15,40 M\$, soit une hausse de 51 %.

Pendant le trimestre, l'approbation de la loi de crédits associée au budget des dépenses a accordé à la Commission 6,10 M\$, soit 2,00 M\$ destinés à atténuer les pressions liées à la pandémie (COVID-19) et 4,10 M\$ pour régler des questions salariales et d'intégrité de programme. Cet octroi a permis à la Commission de redistribuer ses dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, i.e. les dépenses possibles grâce à ses revenus, vers les dépenses de programme de Conservation et de Promotion du patrimoine, et de Services internes. Il est à noter que la Commission a remis l'autorisation temporaire accordée au deuxième trimestre de 2021-2022, alors qu'elle avait eu pu prélever 3,30 M\$ à même le crédit 5 du Conseil du Trésor – Éventualités du gouvernement, afin de s'acquitter de certaines dépenses requises pendant la période estivale jusqu'à la sanction royale de la loi de crédits

Les autorisations ont aussi varié due à la combinaison des éléments suivants :

- Au deuxième trimestre de l'exercice précédent, exceptionnellement, la situation de la pandémie avait affecté les autorisations avec l'ajout d'un crédit statutaire de 1,11 M\$ en tant qu'aide ponctuelle liée à la pandémie en vertu de la *Loi sur les paiements d'intérêt national concernant les événements de santé publique*.
- D'autres légères variations affectent les autorisations disponibles à la hausse de 0,18 M\$, soit une baisse des autorisations pour des projets d'investissement en santé et sécurité, une hausse des autorisations pour les ajustements compensatoires du Secrétariat du Conseil du Trésor à la suite de la signature de conventions collectives et l'augmentation du régime d'avantages sociaux des employés, ainsi que la variation à la hausse du report de budget de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

État des autorisations au 31 décembre (en millier de dollars)	2021-2022			2020-2021			Variance		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles	Crédits utilisés pour le trimestre	Cumul des crédits utilisés
Dépenses de programme	12 178	1 978	7 706	6 788	1 454	4 060	5 390	524	3 646
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 226	(147)	266	333	84	250	893	(231)	16
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 000	205	289	2 000	427	1 232	-	(222)	(943)
Dépenses aux termes de la <i>Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national</i>	-	-	-	1 112	-	1 112	(1 112)	-	(1 112)
Autorisations totales	15 404	2 036	8 261	10 233	1 965	6 654	5 171	71	1 607

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

Variation des dépenses

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 31 décembre a augmenté de 1,61 M\$, passant de 6,65 M\$ à 8,26 M\$, soit une hausse de 24 %. Les dépenses cumulatives au deuxième trimestre représentent 54 % des autorisations disponibles, comparativement à 65 % au 31 décembre 2020.

La variation la plus significative est dans l'article courant du personnel qui a connu une hausse de 1,17 M\$, expliquée par les dépenses de rétroactivité salariale, les augmentations salariales appliquées à la suite des négociations de conventions collective et les reclassifications de postes, la reprise des activités de l'équipe d'animation, et un poste comblé à la direction générale.

Aussi, dans plusieurs articles de dépenses, le financement obtenu a permis des investissements de 0,61 M\$ pour améliorer les services offerts aux usagers, avec de multiples initiatives : une installation à caractère historique sur le site des grands événements puisque les grands rassemblements ont été annulés, l'amélioration de l'offre d'activités hivernales et la promotion de celle-ci, avec la mise en lumière du Jardin Jeanne-d'Arc, l'enneigement des pistes de ski de fond, l'ajout d'une aire de glissade et d'une station chaleureuse, ainsi que la modernisation du réseau de télécommunication sur le site.

La baisse des Services professionnels et spéciaux de 0,17 M\$ est expliquée par la réalisation du Rapport d'état des immeubles en 2020-2021 qui avait occasionné une dépense de 0,39 M\$ versus 0,22 M\$ en 2021-2022 pour des dépenses d'expertise dans le programme de Conservation, pour des travaux de consolidation des falaises et de correction d'affaissements de terrain, d'arpentage et d'expertise, pour l'entretien de bâtiments, monuments et infrastructures, et des honoraires professionnels pour soutenir les ressources humaines et établir la planification stratégique de la Commission.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

Dépenses par article courant	2021-2022			2020-2021			Variance		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Prévue	Trimestrielle	Cumulative
Personnel	6 849	721	4 099	3 831	1 143	2 925	3 018	(422)	1 174
Transports et communications	120	23	71	320	22	72	(200)	1	(1)
Information	275	107	189	475	45	101	(200)	62	88
Services professionnels et spéciaux	1 624	354	678	1 075	466	848	549	(112)	(170)
Location	80	25	35	280	23	31	(200)	2	4
Services de réparation et d'entretien	2 379	238	412	753	122	304	1 626	116	108
Services publics, fournitures, approvisionnements	484	268	489	684	135	347	(200)	133	142
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	900	300	305	130	9	35	770	291	270
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 693	-	1 983	2 685	-	1 991	8	-	(8)
Dépenses totales	15 404	2 036	8 261	10 233	1 965	6 654	5 171	71	1 607

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

Risques et incertitudes

Le principal risque financier pour la Commission est de ne pas atteindre ses prévisions de revenus tirés des stationnements, des activités d'animation et des entrées au Musée des Plaines d'Abraham. Depuis l'annonce de l'Organisation mondiale de la Santé en mars 2020 qui a déclaré une pandémie à la suite de l'apparition d'une forme nouvelle et hautement contagieuse de coronavirus, les mesures sanitaires ont variés et ont eu de nombreux impacts économiques à l'échelle mondiale. Bien qu'une certaine reprise économique soit amorcée, la Commission est en mesure de signifier qu'elle n'atteindra pas son niveau de revenus pré-pandémie, qui dépassait historiquement 2 M.

La Commission reconnaît que cette situation a une incidence sur la fréquentation des visiteurs et ses revenus. Comme en 2020-2021, pendant presque tout le premier trimestre de l'exercice, la fermeture du Musée des plaines d'Abraham, l'interruption des activités offertes au public, ainsi que la diminution d'utilisation des stationnements et l'annulation des événements tenus sur ses sites, ont affecté les revenus. En 2020-2021, pour pallier cette diminution des revenus qui financent les opérations de la Commission, une aide ponctuelle a été accordée le 19 juin 2020 par l'octroi de crédits législatifs de l'ordre de 1,1 M\$ provenant de la mesure budgétaire « Appuyer les musées nationaux du Canada pendant COVID-19 » issue de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*. En 2021-2022, la Commission bénéficie aussi d'une aide ponctuelle, tel qu'annoncé dans le contexte du budget de 2021 du gouvernement intitulé *Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience*; il a été décidé de fournir des fonds d'urgence de 2 M\$, afin d'atténuer les pressions financières causées par la COVID-19.

Voici d'autres risques et incertitudes assumés par la Commission et les stratégies de gestion adoptées pour y faire face :

- Mauvaises conditions climatiques, économiques et sociales :
 - Efforts de promotion pour accroître et diversifier la clientèle;
 - Développement de nouveaux partenariats.
- Mesures de réduction budgétaire et nouvelles pressions financières :
 - Contrôle rigoureux du budget;
 - Révision de la structure de financement;
 - Renforcement des relations avec les intervenants au processus budgétaire.
- Accidents sur le parc et dommages aux biens de la Commission :
 - Entretien général de première qualité des lieux;
 - Travaux de réfection réguliers;
 - Prévention sur le terrain et patrouilles par le service de sûreté.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

- Déséquilibre entre les vocations de parc historique et de parc urbain :
 - Analyse rigoureuse de toutes les demandes d'utilisation du territoire en vertu de la *Politique d'utilisation du territoire* pour s'assurer que les usagers puissent profiter du parc sans trop d'entraves ni d'activités organisées par l'externe;
 - Favoriser les activités organisées par la Commission qui concernent son mandat;
 - Assurer un suivi rigoureux sur le terrain pour veiller au respect du site.

- Conséquences environnementales et nuisance aux usagers lors de chantiers de construction sur le parc et à proximité :
 - Surveillance constante lors des travaux;
 - Rencontres régulières avec les instances concernées;
 - Mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le parc et diminuer les nuisances pour les usagers.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Incidences de la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19)

Dès l'annonce de la pandémie en mars 2020, la Commission a pris des mesures pour limiter la propagation de la COVID-19 et réduire les risques pour les utilisateurs du parc et les employés, selon les conseils des experts de la santé publique. Elle a notamment procédé à la fermeture du Musée des plaines d'Abraham et les événements publics ont été annulés, incluant les festivals et événements culturels et sportifs tenus sur les sites de la Commission. Elle a aussi adopté des solutions de rechange numériques pour le télétravail des employés et pour l'offre d'activités pédagogiques de façon virtuelle, et a reporté ses campagnes publicitaires et promotionnelles, tout en assurant les services essentiels pour le maintien d'un parc sécuritaire. La Commission a également installé de l'affichage sur le parc et réaménagé les lieux de travail et les lieux publics pour rappeler aux employés et aux usagers les consignes de distanciation physique.

L'incidence de ces changements sur les opérations de la Commission demeure incertaine puisqu'après la reprise progressive des activités, certaines mesures sanitaires sont toujours en vigueur, en conformité avec les directives gouvernementales. Au 31 décembre 2021, cette situation n'était pas encore résorbée.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

De plus, la Commission s'attend à ne pas pouvoir utiliser la totalité des autorisations disponibles pour l'exercice, puisque la situation économique affectée par la pandémie, la rareté de la main d'œuvre et le retard dans les chaînes d'approvisionnement occasionnent un ralentissement des activités, notamment chez le principal intervenant aux projets de la Commission, Services publics et Approvisionnement Canada. En raison de ces retards, sous réserve de l'approbation par le Secrétariat du Conseil du trésor, une demande de report de fonds sera envisagée pour pouvoir mener à terme les ententes en 2022-2023.

Alors que la situation évolue, la Commission continue de suivre les directives des autorités gouvernementales et de la santé publique en priorisant la santé et la sécurité des usagers et des employés.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée
par Annie Talbot, le 28 février 2022

La version originale a été signée
par Bernard Laquerre, le 28 février 2022

Annie Talbot
Secrétaire-directrice générale

Bernard Laquerre
Dirigeant principal des finances

Ville de Québec, Québec
28 février 2022